

# **COMMUNE D'ALLONDELLE LA-MALMAISON**

## **Compte rendu des délibérations**

### **de la Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014**

**Présents :** M.M. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric 1er adjoint, BOUS Xavier 2ème adjoint, Mmes LEPAGE Isabelle, BECRET Lise, CHAPUT Marie-Ange, JONETTE Marie, MM. PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Eric, CAPART François, LEDOYEN Jean-Pierre, MALGRAS Jean-Marc.

La séance est ouverte à 19 heures 30.

**Absents excusés :** MM. VENERUCCI David, BLANCHETETE Gilbert, Mme LE LOUARN Françoise.

#### **1. Commission de l'information : M. BONBLED**

Sur proposition de la Commission de l'information, le conseil décide d'intégrer M. BONBLED au sein de la commission. A l'unanimité, Monsieur BONBLED est intégré dans la Commission.

#### **2. Bail location appartement communal**

Suite au départ de Mme Julie MALGRAS au 31 octobre 2014, l'appartement de la mairie de La-Malmaison a été accordé en location à M. Jean-Luc GRUSLIN. Le prix de location est fixé à 460 € par mois, payable le 5 de chaque mois. Le loyer sera actualisé chaque année, sur l'indice du coût de la construction. L'indice de référence est l'indice du coût des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014. La révision sera faite le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. La première révision sera faite au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Une caution d'un mois est demandée, payable d'avance au Trésorier de Longuyon. Voté à l'unanimité.

#### **3. SDE 54 :**

Suite à la fusion intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2014 entre la communauté de communes du Mad-à-l'Yron et de la communauté de communes des Trois vallées, la nouvelle communauté a la compétence distribution publique d'électricité. Il en résulte l'obligation pour 11 communes de quitter le syndicat départemental d'électricité (SISCODELB). Ces 11 communes sont les suivantes : Chambley-Bussières, Dampvitoux, Hageville, Hannonville, Suzemont, Mars-la-Tour, Puxieux, Saint-Julien-Lès-Gorze, Sponville, Tronville, Waville et Xonville.

Le SISCODELB, réuni en conseil le 18/02/2014 a accepté ce retrait.

Les Communes membres du Syndicat ont trois mois pour se prononcer à compter de la réception de la notification envoyée à la Commune. Une absence de réponse équivaut à un avis défavorable.

A l'unanimité, le conseil accepte le départ des 11 communes précitées.

#### **4. Prix de location de la salle polyvalente – prix pour les personnes extérieures à la Commune.**

La location de la salle pour les personnes extérieures à la Commune était fixée à 180 €, depuis plusieurs années. Cette location est la moins chère de la région. Il est proposé au conseil de fixer le prix de location aux extérieurs à 200 € pour les nouvelles réservations.

#### **5. Prix de l'eau :**

Depuis plus de 40 ans, le prix de l'eau fait l'objet de deux prix, selon que la consommation est inférieure à 32 m3 par personne (0,55 €) ou qu'elle est supérieure à 32 M3 (0, 65 €) par personne. Par souci de simplification, le conseil propose de ne maintenir qu'un seul prix (0, 65 €) quel que soit le volume consommé.

## **6. Déduction de 15 M3 d'eau aux plus de 65 ans : Demande de M. Daniel BLANCHETETE.**

Chaque année, les personnes de plus de 65 ans au moment de la confection des factures d'eau bénéficient d'une réduction de 15 m3 d'eau, soit une réduction sur leur facture. En 2013, les factures ont été faites fin novembre, suite au relevé de compteurs d'eau auquel M. BLANCHETETE a lui-même participé.

M. Daniel BLANCHETETE est venu en mairie lundi 17 novembre 2014, pour demander que sa facture d'eau de l'année 2013 soit réduite de la valeur de 15 m3 d'eau, comme toute personne de 65 ans et plus.

M. BLANCHETETE a eu 65 ans le 30 décembre 2013. Au moment de la confection de la facture (novembre 2013), il n'avait pas encore l'âge requis.

A noter qu'en 2014, la déduction de 15 m3 lui a été faite.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de lui rembourser sur sa facture d'eau et d'assainissement de 2014 l'équivalent du coût de 15 m3 d'eau. Ce qui représente 26, 34 € répartis comme suit :

- redevance d'eau : 8, 25 €
- redevance anti-pollution : 6, 48 €
- assainissement : 7, 50 €
- modernisation des réseaux : 4, 11 €

## **7. Suppression de la ZEP au collège de Longuyon - Motion.**

Les conseillers municipaux réunis le 1<sup>er</sup> décembre 2014 manifestent leur colère devant la dégradation des conditions d'études et de travail qui va résulter de la politique éducative du gouvernement.

La sortie du REP entraînera inévitablement des suppressions de postes, des classes surchargées, des conditions générales ne favorisant pas la réussite des élèves dans un secteur déjà durement touché par la crise.

Si notre territoire n'a rien de comparable aux cités sensibles défavorisées de la périphérie des grandes villes, son classement initial en ZEP n'était pas le fait du hasard.

L'argumentaire présenté par le Collectif (ZEP rurale, situation socio-économique catastrophique, taux de chômage et de pauvreté élevés avec des indicateurs au rouge, montée de la délinquance, sous-qualification, ...) démontre la nécessité de maintenir les moyens éducatifs existants pour l'ensemble des écoles et collèges du REP.

Parce que les établissements ont su tirer profit des moyens qui leur étaient attribués, il conviendrait maintenant de les supprimer ? On sait bien que ce genre de raisonnement qui prétend faire des économies à court terme dans des domaines aussi sensibles que le social et l'éducation, s'avère rapidement contre-productif...

Nous exigeons le maintien de ce qui n'est pas un cadeau mais seulement l'élémentaire pour un bon service public d'éducation.

## **8. Virement de crédits:**

Un virement de crédits est nécessaire

Compte 011 – 617 : + 2000 €

Compte 6534 SS élus + 3 300 €

Compte 673 annulation : + 1 600 €

Financés par :

Compte 014 73928 atténuation de produits : -3 800 €

Compte 012 charges de Personnel (6413) : - 3 100 €

## **9. Annulation de titres numéro 85 bordereau 20 de 2013 .**

En 2012, la commune a vendu du bois pour un montant de ...€. Or, le marchand de bois a versé en 4 fois le montant dû. Il restait à encaisser sur 2013, la somme de 1591.20 €. La Trésorerie de Longuyon a porté par erreur sur P503 cette somme que nous avons prise en charge budgétairement. Or, en réalité, cette opération ne devait pas être réalisée. La prise en charge budgétaire concernait l'exercice 2012. Par conséquent, il y a lieu d'annuler le titre N° 673 de 2013.

A l'unanimité, le conseil accepte cette annulation.

## 10. Programme de marquage de coupes de bois au titre de l'année 2015

Une rencontre de la Commission des Bois a eu lieu avec le garde forestier pour évoquer le programme d'exploitation des coupes de bois pour 2015.

Il a rappelé que pour 2014, les parcelles 24 et 26 ont été exploitées. Elles sont en régénération. Il demande aux affouagistes de se cantonner sur un chemin pour éviter de sacrifier les jeunes pousses.

Pour 2015, il propose l'ouverture de cloisonnement des parcelles 12, 13 (premières éclaircies) et l'exploitation des parcelles 5, 29 (le long de la lisière) 30, 31, 32 en futaie affouagère avec réservation des jeunes bois de diamètre inférieur à 40 et des houppiers aux affouagistes.

Sur la parcelle 33, il propose l'ouverture de cloisonnements et la sortie des gros charmes et des plus gros merisiers.

Enfin, il suggère d'exploiter les parcelles 6 et 7, en jeunes bois.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette proposition. Il confirme qu'il ne réalisera des investissements que si le produit des ventes est suffisant.

## Informations au Conseil

### Saint-Nicolas 2014.

Pour la Saint-Nicolas, un petit spectacle – animation (à 190 €) va être offert par la Commune. En outre, un défilé de Saint-Nicolas est organisé à travers les rues des deux villages. Merci à Marie JONETTE, Nicolas BOUS, Aurélie BOUS, à Mme Aline FISCHER et aux jeunes qui s'investissent pour animer cette fête.

### Nettoyage de la station d'épuration.

Je remercie les conseillers qui sont intervenus au cours de 3 samedis après-midi pour nettoyer les bacs à sable de la station d'épuration. Je veux souligner le courage d'une équipe bénévole.

### Toiture de la salle polyvalente.

Nous avons également posé sur la toiture de la salle polyvalente une bâche pour protéger le film plastique, des rayons UV.

### Chauffage à la salle polyvalente.

Enfin, lundi 24 novembre 2014, le thermostat du chauffage électrique de la salle polyvalente a été remplacé.

Lors du repas des seniors organisé par le Club de l'Amitié et le Comité des fêtes, nous avons pu constater que le thermostat était inopérant.

### Commission des bois :

Pour le règlement, réunion mardi 2 décembre à 17H30 en mairie d'Allondrelle.

Pour le tirage au sort des lots, samedi 20 décembre 2014 à La-Malmaison à partir de 9H00.

### Commission de l'information :

La prochaine réunion est fixée au samedi 13 décembre à 11H00 en mairie d'Allondrelle.

Allondrelle La-Malmaison, le 2 décembre 2014

Le maire,

JF MARIEMBERG